

LES AIDES AU BAFA DANS LE LOIRET

VOUS SOUHAITEZ SUIVRE UNE FORMATION POUR OBTENIR LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

La Caf du Loiret peut prendre en charge, **sous certaines conditions**, une partie des frais de formation sous la forme d'une aide complémentaire à l'aide nationale, dans la limite des frais engagés.

L'aide Bafa locale

Elle concerne la session de formation générale et la session d'approfondissement qui sont payantes.

L'aide est accordée, sous réserve, qu'à la date de début de session, les conditions suivantes soient remplies :

- que le stagiaire soit âgé de 16 ans à moins de 26 ans,
- que le stagiaire soit allocataire de la Caf du Loiret à titre personnel ou qu'il soit connu présent sur le dossier allocataire de ses parents (dossier non radié).
- que le quotient familial au mois de la demande soit inférieur ou égal à 2 000 € maximum, si le jeune est rattaché au dossier allocataire de ses parents,
- Par contre, pas de condition de ressources pour le jeune allocataire à titre personnel.

Le montant de l'aide est forfaitaire et il varie selon la nature et les modalités de la formation suivie :

Modalités de la formation	Montant aide Caf
Session de formation générale en internat	300 €
Session de formation générale en demi-pension et externat	200 €
Session de formation d'approfondissement ou qualification en internat	200 €
Session de formation d'approfondissement ou qualification en demi-pension ou en externat	100 €

Le formulaire de demande d'aide « **Aide Bafa locale Caf Loiret** » est à télécharger sur le site Caf.fr\Ma Caf\ Vie professionnelle\Vous souhaitez devenir animateur grâce au Bafa\Aide locale.

À l'issue de la réalisation de la formation générale, ce formulaire **est à adresser à la Caf, dans un délai maximum de trois mois**. La Caf étudie la demande et, si les conditions sont remplies, effectue le versement de l'aide à la famille ou au jeune s'il est allocataire à titre personnel.

Ce formulaire sert également pour bénéficier de l'aide Caf après la réalisation de la formation d'approfondissement.

L'aide Bafa Nationale

Elle concerne la session d'approfondissement et est également versée par la Caf, uniquement **après l'inscription du stagiaire à la session d'approfondissement ou de qualification**. Celle-ci n'est soumise à aucune condition d'âge, de ressources, de situation (allocataire ou non).

Le formulaire **CERFA N° 11 381*02 intitulé « BAFA : DEMANDE D'AIDE À LA FORMATION : SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION »** est téléchargeable en se connectant à Mon compte Caf.fr\Aides et démarches\Mes démarches\Vie professionnelle\Bafa demande d'aide à la formation\Accéder.

Cette démarche est à entreprendre dès le début de la formation générale, car le formulaire est à faire compléter par les organisateurs successifs, au fur et à mesure de la réalisation des trois sessions.

Une fois l'ensemble de la formation Bafa réalisée, **le stagiaire** adresse le formulaire entièrement complété à la Caf du Loiret **avec son RIB, dans un délai maximum de trois mois** pour paiement. L'aide nationale s'élève à 200 € et est versée, dans la limite du reste à charge payé par le stagiaire.

AIDE BAFA LOCALE – CAF DU LOIRET

- À L'ISSUE DE LA RÉALISATION DE LA FORMATION GÉNÉRALE, CE FORMULAIRE EST À ADRESSER À LA CAF, DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE TROIS MOIS.
- CE FORMULAIRE SERT ÉGALEMENT À DEMANDER À BÉNÉFICIER DE L'AIDE CAF APRÈS LA RÉALISATION DE LA FORMATION D'APPROFONDISSEMENT. IL EST À ADRESSER À LA CAF DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE TROIS MOIS.

Renseignements personnels concernant le stagiaire

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Date de naissance :

À remplir par l'allocataire de la Caf du Loiret

Numéro allocataire Caf :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Signature de l'allocataire :

Renseignements relatifs à la formation À remplir par l'organisateur à la fin du stage

Nom de l'organisme de formation :
Adresse :
Code postal : Commune :
Dates de la session de formation :
Session de formation générale en internat
Session de formation générale en demi-pension ou externat
Session d'approfondissement ou qualification en internat
Session d'approfondissement ou qualification en demi-pension ou externat
Coût de la formation restant à la charge du jeune avant l'aide Caf :
À Le
Signature et cachet de l'organisme de formation :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

Demande à transmettre :

- par voie postale à : Caf du Loiret – 2 place Saint Charles 45946 ORLÉANS Cedex 9
- ou en ligne sur Caf.fr (espace « Mon compte ») ou par l'application mobile « Caf - Mon compte »